



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2023/04/15
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 21 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	10	01	00	00	10	10	0	0

Date de convocation : 09 novembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : ARNAUD Aurélie donne pouvoir à GIET Christopher.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : TERRITOIRE D'ENERGIE 63 – TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE – Aménagement BT La Saigne

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, il y a de prévoir la réalisation des travaux de « Aménagement BT La Saigne ».

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élèvent à 11 640,00 € T.T.C.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :

6 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses et en demandant à la Commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit :

6 000 € x 0,50 = 3 000,00 € H.T.

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident,

Par :

Voix POUR	Voix CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

- D'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire
- De confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 3 000,00 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer éventuellement la convention de financement.
- De prévoir à cet effet, l'inscription des crédits nécessaires en Dépenses d'investissement au compte : 2041582, lors de la prochaine décision budgétaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Ludesse, le 27 novembre 2023
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :
Publié le :



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.